

La présence de crucifix dans les lieux publics ne peut pas être une atteinte à la saine laïcité

Author : Vini Ganimara

Categories : [Messages du Pape](#)

Date : 18 décembre 2010

Recevant hier les lettres de créances du nouvel ambassadeur d'Italie, le Pape est notamment [revenu](#) sur la fameuse affaire des crucifix (des Italiens non catholiques ayant porté plainte auprès des instances juridiques européennes contre la présence de crucifix dans les lieux publics):

"On ne peut donc pas imaginer poursuivre un authentique progrès social en perpétrant une mise à l'écart voire un refus explicite du facteur religieux comme on a tendance à le faire aujourd'hui de différentes façons. L'une d'elles est par exemple la tentative d'éliminer des lieux publics l'exposition de symboles religieux, le crucifix en premier, qui est sans doute le symbole, par excellence, de la foi chrétienne, mais qui, en même temps, parle à tous les hommes de bonne volonté et, en tant que tel, n'est pas un facteur de discrimination".

Et le Pape de remercier les autorités italiennes de s'être opposées à cette exclusion des crucifix

"conformément à une vision correcte de la laïcité et à la lumière de son histoire, sa culture et sa tradition, trouvant de plus le soutien d'autres nations européennes".